

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2022

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie	4
3) Conditions d'exploitation du service	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service	4
5) Les volumes d'eau.....	5
6) Nombre d'abonnements.....	5
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :	7
8) Consommation par commune	7
9) Longueur du réseau	8
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	10
10) Tarifs en vigueur.....	10
11) Prix du service d'eau potable	10
12) La Facture d'eau (1).....	12
13) La Facture d'eau (2).....	13
14) La Facture d'eau (3).....	14
15) La Facture de l'eau (4).....	15
16) Recettes d'Exploitation	16
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	17
17) Qualité de l'eau.....	17
18) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	18
19) Performance du réseau	19
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	21
20) Travaux réalisés au cours de l'exercice	21
21) Acquisition d'équipements :.....	21
22) Branchements en plomb	21
23) Etat de la dette	22
24) Amortissements réalisés.....	22
NOTES.....	31
NOTE D'INFORMATION 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	23
NOTE D'INFORMATION 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	27

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2022. Celui-ci concerne uniquement 50 communes qui sont les suivantes :

- | | | |
|---|---|---|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fors | - Paizay le Chapt |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Périgné |
| - Aubigné | - Juscorps | - Pers |
| - Beauvoir-sur-Niort | - La Chapelle-Pouilloux | - Plibou |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Plaine d'Argenson (Belleville, Boisserolles, Saint-Etienne-la-Cigogne et Prissé-la-Charrière) |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Saint Romans des Champs |
| - Brûlain | - Limalonges | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines-sous-Celles et Saint-Médard) | - Lorigné | - Sauzé-Vaussais |
| - Caunay | - Luché-sur-Brioux | - Secondigné-sur-Belle |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Lusseray | - Séligné |
| - Chérigné | - Mairé-L'Evescault | - Valdelaume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Chizé | - Maisonnay | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Clussais-la-Pommeraiie | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Villefollet |
| - Couture-d'Argenson | - Marigny | - Villiers-en-Bois |
| - Ensigné | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villiers-sur-Chizé |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Melleran | |
| - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Montalembert | |
| | - Montjean | |

Il est à noter que le Syndicat a repris la gestion en régie directe de la distribution de l'eau potable sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain à compter du 12 septembre 2022 car le contrat de délégation de service avec la SAUR s'est achevé à cette même date.

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **26 055** (population en vigueur au 01/01/2023).

Nombre de compteurs : **15 061 au 1^{er} janvier 2023**

3) Conditions d'exploitation du service

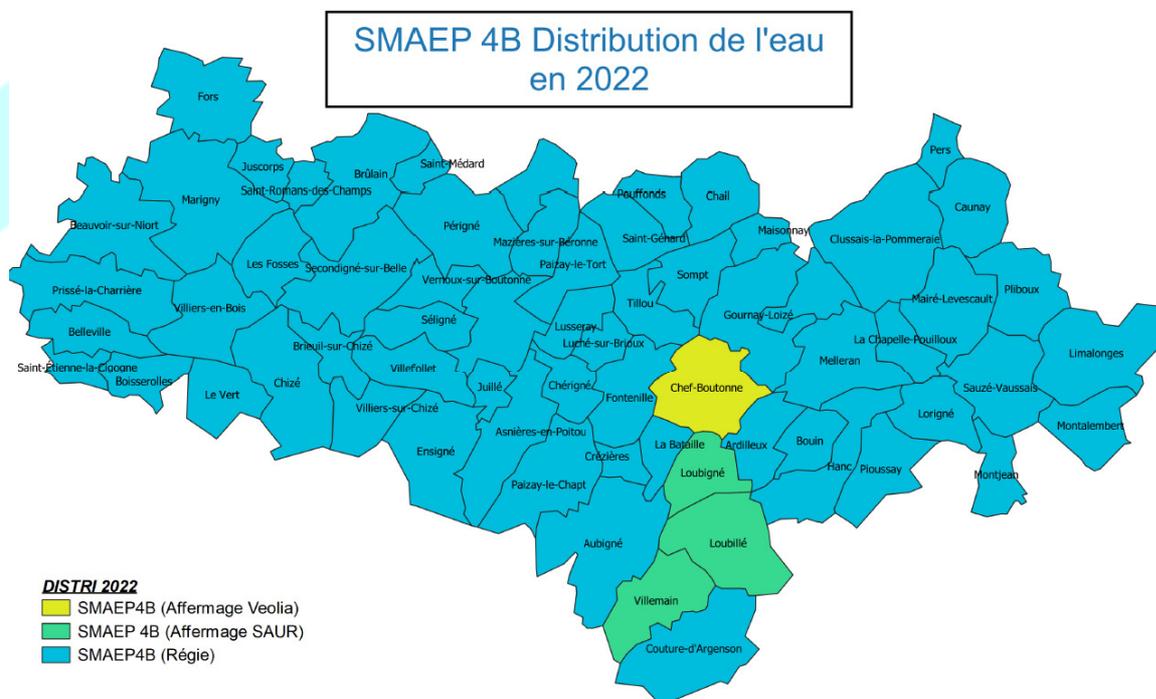
Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire centre.

Il est également géré en régie directe sur les territoires ouest et est depuis le 1^{er} janvier 2015.

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le syndicat assure en régie directe les prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clientèle
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements particuliers, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations, des ouvrages de traitement, des ouvrages de stockage
Travaux neufs	Extension de réseau, dévoiement de réseaux



5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2021 (m ³)	Importés en 2022 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	1 977 114	1 928 657	-2,45%

Les volumes mis en distribution sur le territoire ont diminué entre 2021 et 2022. Cette baisse s'explique principalement par une amélioration du rendement du réseau, malgré une consommation quasiment à l'équilibre.

b) Exportations

Export vers	Exportés en 2021 (m ³)	Exportés en 2022 (m ³)	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	10 760	11 846	10,09%
Export vers SERTAD (MELLE)	7 152	13 227	84,94%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	1 159	977	-15,70%
Export vers CNRS	2 505	2 090	-16,57%
Export vers Villefagnan	698	1 018	45,85%
Total	22 274	29 158	30,91%

Les exports entre 2021 et 2022 ont connu une augmentation, celle-ci s'explique notamment par la remise en service du secours sanitaire vers le SERTAD et principalement sur le secteur de Melle qui avait été arrêté pendant la phase de réhabilitation de la station de Chancelée.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	15 001	15 001	0,00%
Nombre d'abonnés non domestiques	59	60	1,69%
Nombre total d'abonnements	15 060	15 061	0,01%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune est stable sur l'ensemble du territoire.

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Abonnés 2022	Variation
Alloinay	Gournay-Loizé	380	377	-0,79% ▼
	Les Alleuds	188	184	-2,13% ▼
Asnières en Poitou		118	119	0,85% ▲
Aubigné		130	128	-1,54% ▼
Beauvoir-sur-Niort		993	998	0,50% ▲
Brieuil sur chizé		35	36	2,86% ▲
Brioux sur Boutonne		849	858	1,06% ▲
Brulain		362	365	0,83% ▲
Caunay		108	108	0,00% =
Celles-sur-Belle	Montigné	131	131	0,00% =
	Saint Médard	67	68	1,49% ▲
	Verrines sous Celles	130	129	-0,77% ▼

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Abonnés 2022	Variation
Chef-Boutonne	Crézières	39	38	-2,56% ▼
	La Bataille	53	55	3,77% ▲
	Tillou	198	195	-1,52% ▼
Chérigné		86	89	3,49% ▲
Chizé		423	421	-0,47% ▼
Clussais la Pommeraie		416	414	-0,48% ▼
Couture d'argenson		254	249	-1,97% ▼
Ensigné		176	174	-1,14% ▼
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		312	314	0,64% ▲
Fontvillié	Chail	260	254	-2,31% ▼
	Sompt	187	182	-2,67% ▼
Fors		830	828	-0,24% ▼
Juillé		54	54	0,00% =
Juscorps		166	168	1,20% ▲
La Chapelle Pouilloux		116	116	0,00% =
Le Vert		83	82	-1,20% ▼
Les Fosses		225	229	1,78% ▲
Limalonges		517	517	0,00% =
Lorigné		243	243	0,00% =
Luché-sur-Brioux		78	76	-2,56% ▼
Lusseray		97	98	1,03% ▲
Mairé L'Evescault		372	374	0,54% ▲
Maisonnay		138	130	-5,80% ▼
Marcillé	Saint Génard	194	188	-3,09% ▼
	Pouffonds	213	209	-1,88% ▼
Marigny		436	441	1,15% ▲
Melle	Mazières sur Béronne	222	225	1,35% ▲
	Paizay le Tort	257	249	-3,11% ▼
	Saint Martin les Melle	15	17	13,33% ▲
Melleran		311	315	1,29% ▲
Montalembert		194	193	-0,52% ▼
Montjean		170	174	2,35% ▲
Paizay le Chapt		176	180	2,27% ▲
Périgné		509	504	-0,98% ▼
Pers		57	58	1,75% ▲
Plaine d'Argenson	Belleville	74	74	0,00% =
	Boisserolles	39	38	-2,56% ▼
	Prissé la Charrière	325	331	1,85% ▲
	Saint Etienne la Cigogne	90	90	0,00% =
Plibou		147	146	-0,68% ▼
Saint Romans des Champs		101	103	1,98% ▲
Saint Romans les Melle		352	355	0,85% ▲
Sauzé Vaussais		1 015	1 019	0,39% ▲
Secondigné sur Belle		263	261	-0,76% ▼
Séigné		72	74	2,78% ▲
Valdelaume	Ardilleux	90	90	0,00% =
	Bouin	89	90	1,12% ▲
	Hanc	186	184	-1,08% ▼
	Pioussay	212	215	1,42% ▲
Vernoux sur Boutonne		121	122	0,83% ▲
Villefollet		133	131	-1,50% ▼
Villiers en Bois		81	80	-1,23% ▼
Villiers sur Chizé		102	104	1,96% ▲
		15 060	15 061	0,01% ▲

7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :

Volumes (m ³)	2021	2022	Variation
Volume importé	1 977 114	1 928 657	-2,45%
Volume exporté	22 274	29 158	30,91%
Volume total mis en distribution sur le territoire	1 954 840	1 899 499	-2,83%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 395 434	1 406 780	0,81%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	146 096	149 477	2,31%
Volume total vendu aux abonnés	1 541 530	1 556 257	0,96%

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur les campagnes de relève de novembre 2021 à novembre 2022 pour les abonnés du territoire centre et de mai 2022 à mai 2023 sur les territoires est et ouest.

Le volume total consommé par les abonnés a augmenté de 14 727 m³ entre 2021 et 2022 : hausse de 35 155 m³ sur le territoire centre et baisse de 20 428 m³ sur les territoires est et ouest. La baisse des consommations sur les territoires est et ouest doit toutefois être relativisée car la relève des compteurs est intervenue en moyenne une semaine plus tôt que l'année précédente.

8) Consommation par commune

Communes	ex-Communes	Consommation 2021	Consommation 2022	m ³ /abonné 2022
Alloinay	Gournay-Loizé	56 574	59 977	159,09
	Les Alleuds	15 407	16 461	89,46
Asnières en Poitou		9 243	10 110	84,96
Aubigné		8 978	14 443	112,84
Beauvoir-sur-Niort		93 628	102 172	102,38
Brieuil sur chizé		6 645	7 334	203,72
Brioux sur Boutonne		90 173	94 266	109,87
Brulain		47 000	44 699	122,46
Caunay		8 840	9 148	84,70
Celles-sur-Belle	Montigné	19 200	25 061	191,31
	Saint Médard	5 629	7 344	108,00
	Verrines sous Celles	11 815	11 961	92,72
Chef-Boutonne	Crézières	3 685	3 397	89,39
	La Bataille	5 536	5 757	104,67
	Tillou	18 311	19 020	97,54
Chérigné		8 065	8 606	96,70
Chizé		43 751	40 472	96,13
Clussais la Pommeraie		37 944	37 326	90,16
Couture d'argenson		22 546	22 437	90,11
Ensigné		14 215	14 285	82,10
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		38 503	40 160	127,90
Fontivillé	Chail	23 577	25 268	99,48
	Sompt	16 075	16 110	88,52
Fors		81 724	72 628	87,71
Juillé		4 714	3 937	72,91
Juscorps		15 954	15 603	92,88
La Chapelle Pouilloux		10 657	11 933	102,87
Le Vert		4 612	5 644	68,83
Les Fosses		22 039	19 949	87,11
Limalonges		51 144	53 694	103,86
Lorigné		18 734	20 838	85,75
Luché-sur-Brioux		9 250	8 948	117,74
Lusseray		7 143	8 621	87,97
Mairé L'Evescault		39 879	35 221	94,17
Maisonny		11 186	12 281	94,47
Marcillé	Saint Génard	22 176	24 296	129,23
	Pouffonds	23 327	20 384	97,53
Marigny		47 133	46 323	105,04
Melle	Mazières sur Béronne	19 506	18 981	84,36
	Paizay le Tort	37 895	40 015	160,70
	Saint Martin les Melle	991	991	58,29
Melleran		28 146	30 285	96,14
Montalembert		16 403	15 715	81,42
Montjean		12 787	12 858	73,90
Paizay le Chapt		20 193	21 980	122,11

Communes	ex-Communes	Consommation	Consommation	m ³ /abonné
		2021	2022	2022
Périgné		54 917	58 835	116,74
Pers		3 831	5 313	91,60
Plaine d'Argenson	Belleville	6 769	7 774	105,05
	Boisserolles	9 794	9 027	237,55
	Prissé la Charrière	33 224	29 773	89,95
	Saint Etienne la Cigogne	12 540	10 652	118,36
Plibou		12 579	11 818	80,95
Saint Romans des Champs		18 520	20 714	201,11
Saint Romans les Melle		36 190	33 862	95,39
Sauzé Vaussais		94 337	92 104	90,39
Secondigné sur Belle		29 580	27 779	106,43
Séigné		8 089	7 330	99,05
Valde-laume	Ardilleux	12 205	11 543	128,26
	Bouin	9 103	9 379	104,21
	Hanc	11 465	11 428	62,11
	Pioussay	19 850	17 532	81,54
Vernoux sur Boutonne		17 624	12 457	102,11
Villefollet		14 672	16 853	128,65
Villiers en Bois		15 023	15 504	193,80
Villiers sur Chizé		10 285	9 641	92,70
		1 541 530	1 556 257	95,31

Les proportions de gros consommateurs et de fuites privatives sont variables d'une commune à l'autre ce qui explique l'amplitude des consommations par abonné qui vont de 54 à 237 m³.

9) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2022 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Fors	Lotissement de la Clés des Champs	238
Longueur Totale		238

Une extension a été réalisée en 2022 pour alimenter le Lotissement de la Clés des Champs à Fors et conduit à augmenter le réseau de 238 ml.

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2020	2021	2022
Extension de réseau (ml)	90	149	238

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2022 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
MONTJEAN	Grand Rue	695
LE VERT	Petit Côté et Grand Côté	2 144
LIMALONGES	La Montée Bleue, Aubanie, Sainte Heraye	1 397
ASNIERES EN POITOU	Vezin, Rue des Lauriers	341
LA CHAPELLE POUILLOUX	L'Arre Nord	335
MAISONNAY	Lotissement de la Verdinière	301
MARIGNY	Chemin de Beauregard	96
BRIOUX	Rue des Lilas, Rue Louis Blériot, Route de Paizay le Chapt	99
CLUSSAIS LA POMMERAIE	RD Franchissement d'un ouvrage d'art	24
SECONDIGNE	RD Franchissement d'un ouvrage d'art	30
Longueur Totale		5 462

Deux chantiers ont permis de supprimer des conduites en doublons et ainsi réduire le linéaire de 3 548 ml. Sur la commune de Brioux sur Boutonne, les travaux dans la rue Louis Blériot et sur la route de Paizay le Chapt ont permis de mettre hors service 748ml.

Sur la commune de Secondigné, les travaux de déconnexion du PVC Diamètre 90mm sur la RD 103 ont conduit à l'arrêt de 2 800 ml de réseau de 1970.

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2018	2019	2020	2021	2022
Moyenne	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	869 724	869 784	909 466	909 615	906 305
	Renouvellement de réseau (ml)	23 808	4 104	11 580	10 846	5 462
	Taux de renouvellement	2,74%	0,47%	1,27%	1,19%	0,60%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.26 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



Chantiers de renouvellement de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
06/12/2022	Vote des tarifs 2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2023 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2022		2023	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³
Territoire du SMAEP 4B régie (hors lissage du prix de l'eau)	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,74 €
Beauvoir sur Niort	72,30 €	1,38 €	74,94 €	1,57 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire.
La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

Territoire « Centre » :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

Territoires « Est et Ouest » :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

Communes équipées de compteurs « radio-relève » : Ardilleux, Brieuil-sur-Chizé, Chail, Crézières, Ensigné, Luché-sur-Brioux, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.0719 €/m³

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussay, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vaussais, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,330 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Beauvoir-sur-Niort, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Evescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.



12) La Facture d'eau (1)

Sur Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,74 €	9,43% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

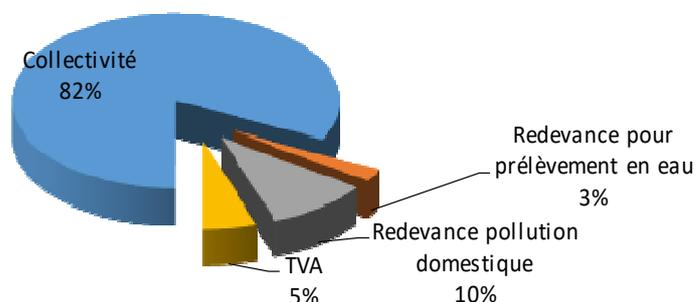
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	276,30 €	294,30 €	6,51% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00% =
TVA	17,65 €	18,64 €	5,63% ▲
Total (TTC)	338,52 €	357,57 €	5,63% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,98 €
---	--------

1er janvier 2023



13) La Facture d'eau (2)

Sur Beauvoir sur Niort.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	72,30 €	74,94 €	3,65% ▲
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,38 €	1,57 €	13,77% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

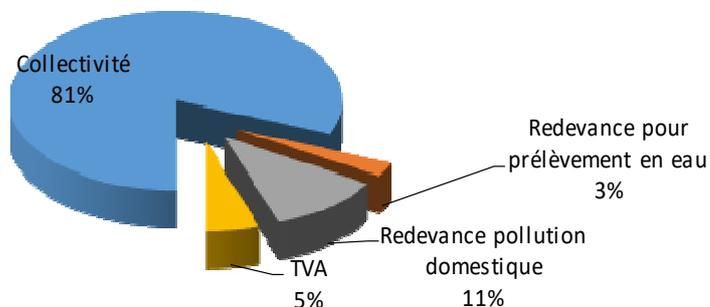
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	237,90 €	263,34 €	10,69% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00% =
TVA	15,54 €	16,94 €	9,03% ▲
Total (TTC)	298,00 €	324,91 €	9,03% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,71 €
---	--------

1er janvier 2023



14) La Facture d'eau (3)

Sur Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Chizé, Couture d'Argenson, Ensigné, Fontivillié, Juillé, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Lusseray, Maisonnay, Melle, Marcillé, Paizay-le-Chapt, Périgné, Saint-Romans-les-Melle, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Valdelaume (Ardilleux), Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé, Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Sauzé-Vaussais, Valdelaume (Bouin, Hanc, Pioussay), Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,74 €	9,43% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	276,30 €	294,30 €	6,51% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00% =
TVA	17,85 €	18,84 €	5,57% ▲
Total (TTC)	342,31 €	361,37 €	5,57% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	3,01 €
---	--------



15) La Facture de l'eau (4)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,74 €	9,43% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

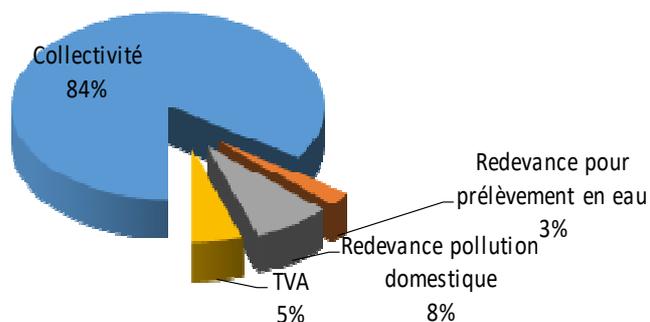
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	276,30 €	294,30 €	6,51% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00% =
TVA	17,19 €	18,18 €	5,78% ▲
Total (TTC)	329,65 €	348,71 €	5,78% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,91 €
---	--------

1er janvier 2023



16) Recettes d'Exploitation

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau	4 125 067,34 €	4 121 594,36 €	-0,08%
dont abonnements	1 291 897,90 €	1 294 846,62 €	0,23%
Total recettes de vente d'eau	4 125 067,34 €	4 121 594,36 €	-0,08%

Le périmètre de la compétence est stable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Un lissage des tarifs à la hausse sur 7 ans est toujours en cours sur le territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort.



Le château d'eau de la Boucharderie à Périgné

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

17) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans la cadre de sa surveillance analytique.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

a) Le contrôle sanitaire

Sur l'année 2022, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2022 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	145	143	98.6 %
	Conformité physico- chimique	147	146	99 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en distribution sur l'année 2022.

Le contrôle sanitaire de l'ARS a révélé deux prélèvements non-conforme pour les paramètres bactériologiques et a un prélèvement non-conforme pour les paramètres physico-chimiques.

- Non-conformité N°1 sur la commune de Clussais-La-Pommeraye le 27/07/2022 :
Flore aérobie revivifiable à 36°C : > 300 UFC/mL pour une référence qualité de 300 UFC/mL ou une variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle.
Action corrective : Purge du réseau et recontrôle le 23/08/2022 avec une flore aérobie revivifiable à 36°C de 49 UFC/mL soit dans la référence qualité en vigueur.
- Non-conformité N°2 sur la commune de Caunay le 29/11/2022 :
Entérocoque d'une valeur de 1 UFC/100 mL pour une référence qualité de 0 UFC/100 m.
Action corrective : Purge du réseau et recontrôle le 09/12/2022 avec un résultat pour les entérocoques < 1 UFC/100 mL soit dans la référence qualité en vigueur.
- Non-conformité N°3 sur la commune de Asnières-En-Poitou le 08/08/2022 :
Plomb au 1^{er} jet : 13.4 µg/L pour une limite de qualité de 10 µg/L.
Nickel au 1^{er} jet : 55.6 µg/L pour une limite de qualité de 20 µg/L.
Action corrective : Purge du branchement. Le recontrôle du 22/08/2022 a montré un retour en dessous des limites de qualité pour les deux paramètres.
Ce dépassement concerne uniquement le point de prélèvement et n'est pas représentatif de la qualité du réseau.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie a légèrement augmenté de 97% en 2021 à 98.6% en 2022.

b) La surveillance analytique

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore mensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Surveillance qualité de l'eau 2022 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Surveillance analytique	Suivi de la bactériologie réservoirs, établissements sensibles et bouts de réseau	140	140	100 %
	Suivi Résiduel chlore réseau de distribution	67 points de prélèvements, 515 prélèvements sur l'année 2022		
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	41 points de prélèvement, 482 prélèvements sur l'année 2022		

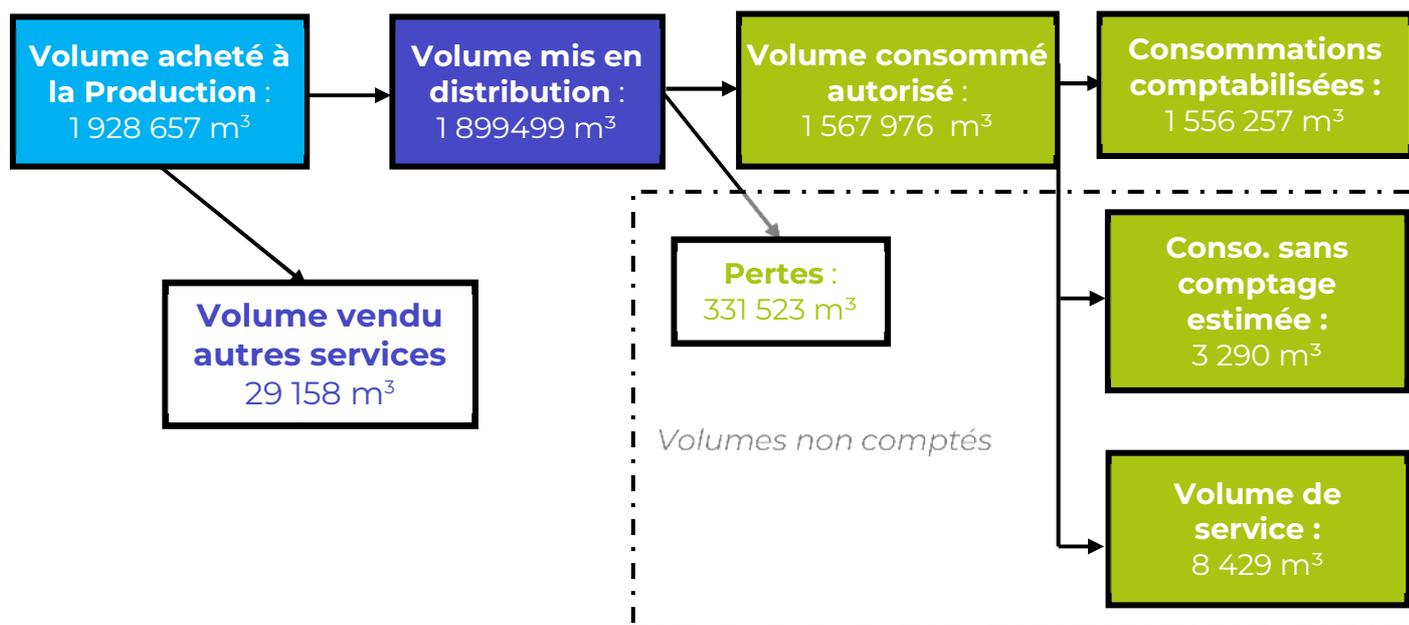
L'autosurveillance n'a relevé aucune non-conformité sur les analyses bactériologiques.

18) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (secteurs de recherche de fuite, date, nature des réparations)	10	0
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
TOTAL		120	100

19) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 3 290 m³. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 8 429 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau (%)	83,3%	81,5%	78,5%	79,6%	82,8%

Le rendement du réseau de distribution est de 82.8% pour l'année 2022. On constate donc une amélioration du rendement de 3,2 % par rapport à 2021.

- Indice des volumes non comptés

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,95	1,06	1,35	1,24	1,04

- Indice linéaire de pertes en réseau

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,92	1,02	1,31	1,21	1,00

- **Indice linéaire de consommation**

(Volume consommé mesuré + Volume sans comptage estimé + Volume de service)

(Longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation(m ³ /km/j)	4,56	4,43	4,73	4,67	4,74



Réalisation d'une purge sur le réseau

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

20) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Montant des subventions
Renouvellement du réseau de distribution à MAISONNAY - Cité de la Verdinière	51 933,88 €	
Renouvellement du réseau de distribution à MONTJEAN - RD19 et 26	178 152,88 €	44 011,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à LIMALONGES - Le Theil	217 510,83 €	57 406,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à CHIZÉ - Avoilles	53 559,00 €	15 485,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à LE VERT - La Maçonne	216 029,30 €	64 808,79 €
Renouvellement du réseau de distribution à GOURNAY - Bataillé	133 175,65 €	36 864,20 €
Renouvellement du réseau de distribution à LA CHAPELLE-POUILLOUX - Arre	87 928,70 €	
Renouvellement du réseau de distribution à ASNIÈRES-EN-POITOU - Vezin	86 467,53 €	15 452,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à BRIOUX-SUR-BOUTONNE - rue Lilas	15 522,92 €	
Renouvellement du réseau de distribution à CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	7 775,11 €	
Renouvellement du réseau de distribution à MARIGNY - Beauregard	24 197,66 €	
Renouvellement du réseau de distribution à SECONDIGNÉ-SUR-BELLE	41 845,58 €	
Renouvellement des branchements à BRIOUX-SUR-BOUTONNE - RD102	17 199,11 €	
Renouvellement des branchements à BRIOUX-SUR-BOUTONNE - RD104	19 454,96 €	
Création d'un branchement à BEAUVOIR-SUR-NIORT - RD650	2 951,48 €	
Réhabilitation du château d'eau de Limort à CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	153 313,99 €	
Sécurisation des châteaux d'eau de FORS et de Vauthion à PLIBOUX	22 023,00 €	
Renouvellement de matériel de télégestion SOFREL (fourniture et travaux en régie)	11 811,05 €	
Installation de panneaux solaires sur les châteaux d'eau de LORIGNÉ et COUTURE D'ARGENSON (fournitures et travaux en régie)	3 072,77 €	
Installation de stabilisateurs sur le réservoir de Pommeroux et la chambre de comptage de MONTALEMBERT (fournitures et travaux en régie)	3 823,00 €	
Renouvellement de compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	9 074,66 €	
TOTAL	1 356 823,06 €	234 026,99 €

21) Acquisition d'équipements :

Nature des équipements	Montant des équipements
Acquisition d'un luminomètre	1 750,00 €
Acquisition d'un spectrophotomètre mobile	410,00 €
Renouvellement de l'analyseur de la station de Chizé	3 253,25 €
Renouvellement de compteurs abonnés	89 261,40 €
Acquisition de deux meuleuses, un perforateur et d'une scie sabre	1 984,76 €
TOTAL	96 659,41 €

22) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements Plomb	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,007%	0,007%

Il reste un branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

23) **Etat de la dette**

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (€)	806 714,58 €	673 646,45 €	2 030 718,55 €
Épargne brute annuelle (€)	1 450 471,75 €	1 254 581,76 €	1 040 916,59 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	0,56	0,54	1,95
Recettes réelles	4 467 432,45 €	4 404 252,99 €	4 431 878,43 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	3 016 960,70 €	3 149 671,23 €	3 390 961,84 €
Remboursements au cours de l'exercice	153 014,28 €	151 527,37 €	168 004,31 €
dont en intérêts	22 939,60 €	18 459,33 €	25 076,31 €
dont en capital	130 074,68 €	133 068,04 €	142 928,00 €

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Un nouvel emprunt (1 500 000 €) a été souscrit en 2022.

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

24) **Amortissements réalisés**

	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	649 387,79	878 746,26	905 428,08



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,37 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>67,2 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>	
 <p>10,35 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	 <p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022</p>		 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>1,76 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,21 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,31 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>	

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>6,90 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>11 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p>29,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>	
 <p>17,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	 <p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022</p>		 <p>7,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>8,80 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,90 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>18,30 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>	

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

➔ bit.ly/Podcasts-Eau





Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

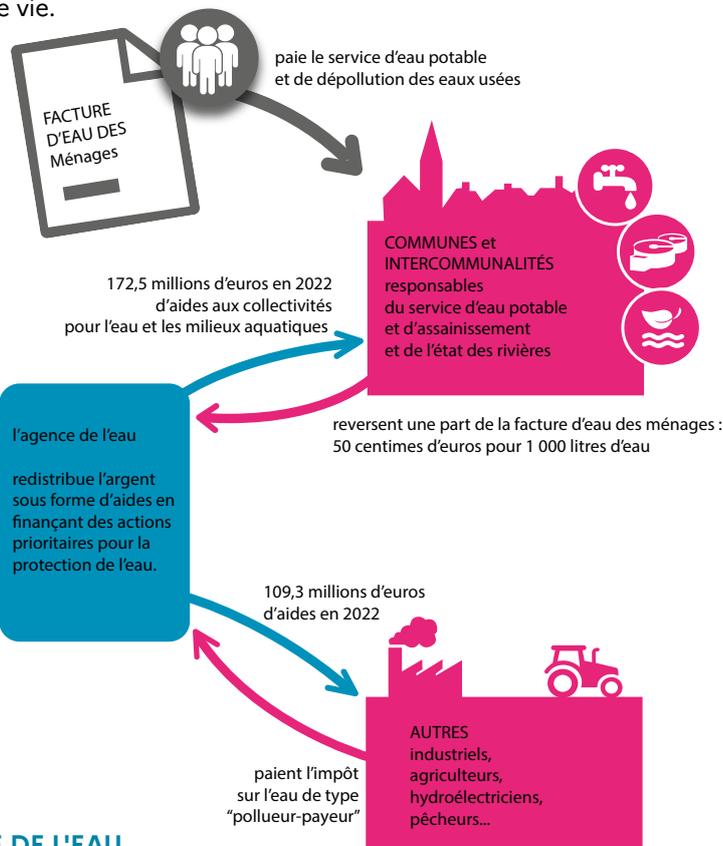
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,65 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



3,28 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 € de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



3,18 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



14,12 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



3,73 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



11,46 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



19,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



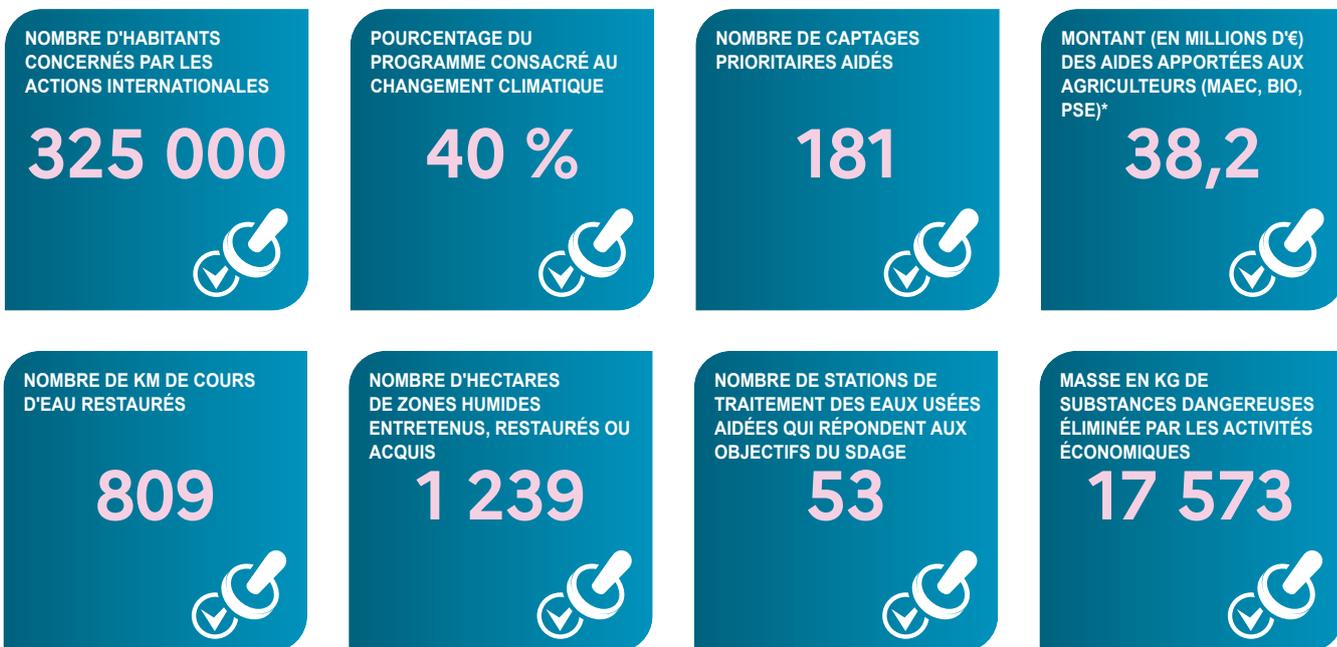
7,47 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

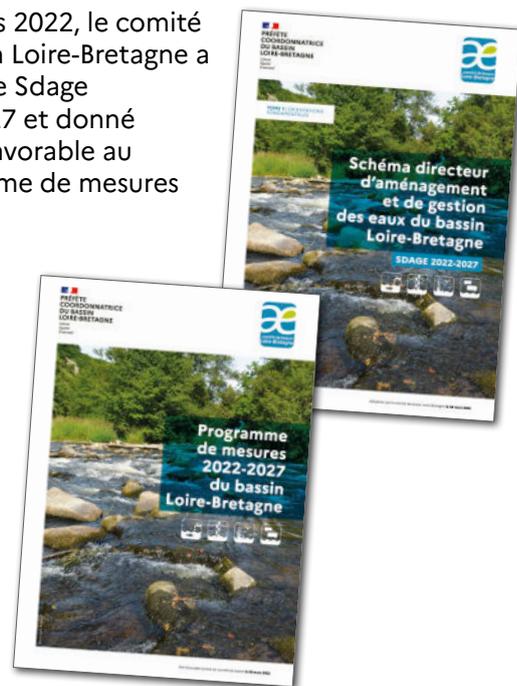
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
[agence.eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

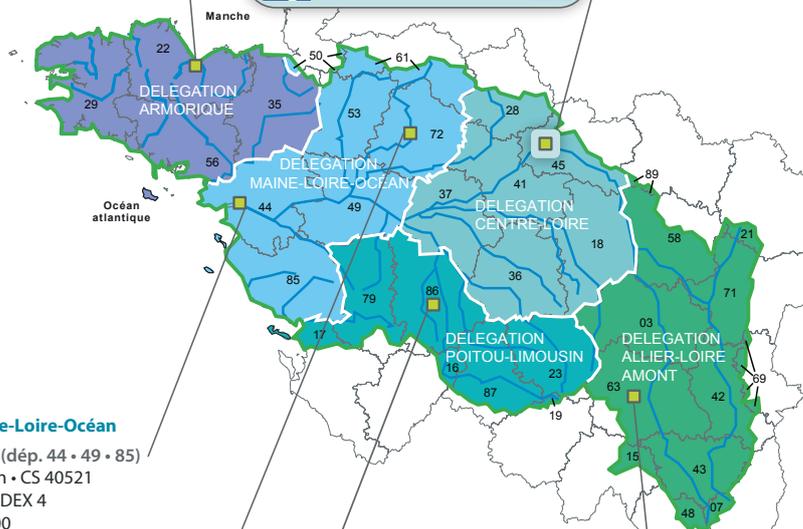
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : accueil@syndicat4b.fr